

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le quinze juillet à vingt heures, les membres du conseil municipal de Civray-de-Touraine se sont réunis à la mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 10 juillet 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents :

Mesdames : AVENET Charlène, CHERBONNIER Pascale, FOULON Amélie, GAUTRON Isabelle, HERMANGE Fanny, MAILLET Corine, OLLIVIER Claire, VERLA Agnès.

Messieurs : ANDREAU Pascal, CHAUVIN Jean-Sébastien, COHADIER François, LE SQUER Florian, THUISSARD Sylvain.

Absents excusés :

CHARBONNEAUX Pascal donne pouvoir à LE SQUER Florian,
CHEVALIER Armand donne pouvoir à OLLIVIER Claire,
DUBOIS Ludovic donne pouvoir à HERMANGE Fanny,
FRADET Florence donne pouvoir à GAUTRON Isabelle,
YOUST Johnny donne pouvoir à COHADIER François,
LAROUETTE Laura,

Madame OLLIVIER Claire a été désignée secrétaire de séance.

I – INFORMATIONS DIVERSES**1.1 ÉTAT CIVIL**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal sur les divers enregistrements de l'état civil depuis le conseil municipal du 22 juin 2026 : 0 naissances, 0 mariage, 0 pacs, 1 transcription de décès et 0 décès.

1.2 AGENDA

- Conseil Communautaire, le jeudi 16 juillet 2026 à 18h00,
- Jour de Cher, le samedi 18 juillet 2026,
- Commission Urbanisme et Environnement, le jeudi 6 août 2026 à 19h00.

1.3 REGISTRE DES DÉCISIONS

Numéro de décision	Date	Intitulé de la décision	Montant TTC
55	17/06/2026	BRUYNEEL-Vitrage bureau étage	416.00 €
56	08/07/2026	L'UNIFORM-Vêtements EPI p/La cantine	201.76 €

II – LES COMMISSIONS**2.1 Commission Scolaire et Restaurant scolaire**

Madame le Maire indique que la commission Scolaire et Restaurant scolaire s'est réunie le 23 juin dernier. Claire OLLIVIER, adjointe aux Affaires Scolaires, fait un bref compte rendu oral aux membres du conseil municipal.

I – Actualisation de la fiche d'inscription aux services périscolaires de l'année scolaire 2026-2027

L'examen de la fiche d'inscription 2025-2026 amène les modifications suivantes pour l'année 2026-2027 :

- Ajouter à « Personnes autorisées à venir chercher l'enfant sur le temps de la cantine et/ou garderie » **ou à assurer son transport en cas de retard ou d'absence du bus reliant les deux écoles.**
- Ajouter à « Autorisation de partir seul (**légalement pas avant 7 ans révolus**).
- Page 3, la dernière phrase du pavé concernant l'utilisation du car scolaire matin et soir sera la suivante : **En cas de retard ou absence du bus, et si votre enfant n'a pas d'autorisation de partir avec un parent autorisé page 1, il sera accueilli pour la matinée à l'école de Civray-de-Touraine.**

II – Règlements et tarifs pour garderie, restauration et collation de l'année scolaire 2026-2027

L'examen des règlements de la restauration et de la garderie 2025-2026 amène les modifications suivantes pour l'année 2026-2027 :

Pour la restauration scolaire :

- Article 1 : la phrase concernant l'accueil d'adultes sera : **Le restaurant peut également accueillir, occasionnellement, 5 adultes par jour d'école, définis à l'article 4-a et préalablement inscrits en mairie.**
- Article 2-c : Inscription occasionnelle (élèves et adultes autorisés).
- Article 4-a : **Un tarif « repas adulte » est également prévu pour les membres des équipes éducatives, les parents délégués, les conseillers municipaux et les membres du RPI qui souhaitent déjeuner avec les enfants. Une autorisation peut être donnée aux intervenants auprès des enfants dans le cadre scolaire ou périscolaire. Un maximum de 5 adultes (ci-dessus désignés) sera accepté par jour de cantine.**
- Article 7 : **A compter de la rentrée 2026-2027, les repas sont établis et cuisinés par des agents communaux, titulaires du CAP cuisine en restauration collective. Les menus sont élaborés dans le cadre de la loi EGalim en collaboration avec une diététicienne.**

La loi EGalim poursuit plusieurs objectifs :

- *Rémunérer justement les producteurs pour leur permettre de vivre dignement de leur travail*
- *Renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits alimentaires*
- *Favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous*
- *Renforcer les engagements sur le bien-être animal*
- *Réduire l'utilisation du plastique dans le domaine alimentaire*

Depuis le 1^{er} janvier 2022, elle impose à la restauration collective publique de proposer au moins 50% de produits durables et de qualité dont au moins 20% de produits bio, il s'agit entre autres de produits bénéficiant :

- *De signes officiels de qualité comme les appellations d'origine protégée (AOP), le label Rouge, l'indication géographique protégée (IGP) ou encore l'agriculture biologique*
- *De mentions valorisantes (spécialité traditionnelle garantie, HVE, les produits fermiers...)*
- *Les produits issus de la pêche maritime bénéficiant de l'écocertification Pêche durable.*

Nous faisons le choix de privilégier des fournisseurs et prestataires locaux dans la mesure du possible.

Les grammages propres à chaque plat ou aliment sont repris dans un tableau qui est disponible sur le site internet de la commune et à votre demande par mail.

- Article 8-b : **Tout manquement au règlement peut :**
 - Déboucher sur la remise d'un carton rouge comme prévu dans le règlement de l'école, signé en début d'année scolaire
 - Faire l'objet d'un avertissement écrit aux parents par la responsable de la Commission Scolaire
 - En cas de récidive, la Commission Scolaire convoque les parents pour une mise au point nécessaire
 - Si le problème ou le mauvais comportement persiste, et après 3 cartons rouges, la Commission Scolaire peut prononcer une éventuelle exclusion
- Article 8-c : **Les membres des équipes éducatives et les autres adultes autorisés, présents pour déjeuner (dans la limite de 5 par jour), avec les enfants ne se substituent pas au personnel de mairie.**

Pour la garderie :

- Article 3 : **L'entrée à la garderie le matin se fera par le portail « Accueil Périscolaire » (crayon rouge). Cette entrée est équipée d'une sonnette et d'une gâche à déclenchement électrique. Le soir, par beau temps, l'entrée se fera par le portail « Classes maternelles » (crayon jaune) et en cas de mauvais temps par le portail « Accueil Périscolaire » (crayon rouge). Nous vous demandons de bien vouloir respecter les consignes d'ouverture de celles-ci.**
- Article 4 : **Les enfants qui se présentent en dehors de l'enceinte scolaire durant les plages scolaires de la garderie sont sous la responsabilité des parents ou du responsable légal. Le personnel n'est pas responsable d'un enfant qui arrive à la garderie, non accompagné. A l'arrivée du parent ou responsable légal, l'enfant sera placé sous sa responsabilité, et ce, même dans les locaux de la garderie ou dans la cour. En cas d'urgence, vous pouvez contacter les accueils périscolaires pendant les heures d'ouverture au 02 47 23 62 84.**
- Article 9 de 2025-2026 est annulé et reporté à l'article 3 de 2026-2027
- Article 9-b (de 2026-2027) : les règles de vie : **Il est demandé aux enfants de respecter le matériel et les bâtiments.**

L'actualisation des tarifs restauration, garderie et collation 2026-2027, après discussion, est la suivante :

- Tarifs restauration
 - 5.00 € le repas enfant
 - 4.00 € le repas du 1^{er} enfant dès 3 enfants inscrits pour une même famille
 - 7.00 € le repas adulte
 - 1.35 € pour l'aide et la surveillance d'un enfant apportant son repas dans le cas d'un PAI sévère

Pour information, le coût de revient d'un repas est de 8.00€/enfant/jour (aliments, salaires cuisinières et agents, électricité, assurance, entretien matériel, prêt bancaire). Ce coût de revient est reporté sur le règlement restauration à l'article 4-b.

- Tarifs garderie
 - 3.10€ par jour et par enfant pour garderie matin ET soir
 - 2.40 € par jour pour garderie matin ET soir pour le 1^{er} enfant dès 3 enfants inscrits

- 1.55 € par jour et par enfant pour garderie matin OU soir
- 1.20 € par jour pour garderie matin OU soir pour le 1er enfant pour garderie dès 3 enfants
- 12.00 € par quart d'heure de retard constaté dès 18h30

Pour information, le coût de revient de la garderie par enfant pour 1 heure est de 1.50 € soit 5.25 € pour la garderie matin et soir (3h30). Ce coût de revient est reporté sur le règlement garderie à l'article 6-a.

- Tarif collation

La collation des enfants en CP-CE1-CE2 mangeant au second service vers 12h45 est maintenue.

Le tarif proposé pour 2026-2027 reste à 5.00€ par mois et par enfant et est reporté à l'article 10 du règlement restauration.

Ces règlements et tarifs seront délibérés lors du conseil municipal de Civray-de-Touraine du 15 juillet 2026 et ont été transmis à la commune de Chenonceaux pour être délibérés lors de leur conseil.

III – Questions diverses

Le projet éducatif concerne cette année 2026-2027, les 45 enfants de CM1-CM2 à Chenonceaux. Deux projets sont proposés par les enseignantes de Chenonceaux :

- En Bretagne à St Lunaire (35) pour 15 000€ avec transport
- En Auvergne Rhône Alpes à la Bourboule (63) pour 13 680€ sans transport

Le choix sera fait en fonction du montant accordé par enfant par les municipalités.

Sophie LECHAUVE, enseignante en maternelle quitte Civray-de-Touraine et sera remplacée par Florence DELERABLE.

L'ALSH débutera le lundi 6 juillet 2026. La classe de Sophie LECHAUVE sera utilisée comme dortoir. Le déménagement des meubles se fera le vendredi 3 juillet à partir de 17h00.

Lors de l'épisode de canicule du lundi 22 juin au vendredi 26 juin, il est demandé aux parents, si possible, de garder les enfants à la maison. L'école de Civray-de-Touraine n'est pas fermée, celle de Chenonceaux accueille les enfants seulement le matin. Les enseignantes de Civray-de-Touraine assurent un service minimum (4 enseignantes sur 6). Ce 23 juin, seulement 13 enfants présents (3 élémentaires, 10 maternelles). Si les agents périscolaires décident de faire un roulement, les heures non effectuées seront à rendre ultérieurement.

Un brumisateur a été installé sous le préau. Il semble que la pression n'est pas suffisante et que l'effet brumisateur ne fonctionne pas.

Une climatisation pérenne de la cantine est à prévoir assez rapidement.

Agnès VERLA, ayant une fille scolarisée à Chenonceaux, remplacera Isabelle GAUTRON à la commission RPI.

Les intervenants du projet musical 2025-2026 propose un nouveau contrat pour 2026-2027. Il est décidé de ne pas le renouveler.

2.2 Commission Communication, fêtes et cérémonies, culture et tourisme

Madame le Maire indique que la commission Communication, fêtes et cérémonies, culture et tourisme s'est réunie le 8 juillet dernier. Sylvain THUISSARD, adjoint à la Communication, fait un bref compte rendu oral aux membres du conseil municipal.

I - Jour de Cher – 18/07/2026 - 10 ans

L'installation est prévue le vendredi 17 juillet. Des bénévoles seront nécessaires pour participer à la mise en place.

Pour la décoration, il conviendra de se renseigner auprès de Bléré Store et de La Main Verte.

Pour les prochaines fêtes communautaires, il serait intéressant de prévoir un élément de reconnaissance « Civray-de Touraine » (brassard, tee-shirt, canotier ?)

Notre char sera très festif et coloré, un grand merci aux bénévoles et une distribution de flyers avec QR Code pour le vote du plus beau char.

Un stand avec une mise à disposition d'une tablette pour voter « concours du meilleur radeau » sera installé lors de la pause déjeuner sur Civray-de-Touraine et le soir sur Bléré.

II– Cérémonie Delaunay 29/08/2026 – 15h30 RDV au cimetière et pot offert par la municipalité

Hommage à André Delaunay et à son ami Marcel Bisault.

Un peu d'histoire...

André Delaunay, né en 1911, exploite avec sa femme et ses parents, la ferme familiale située au hameau du Thoré, commune de Civray. Il est père de deux jeunes enfants.

Passant de l'action individuelle à l'organisation des premiers groupes Francs-Tireurs et Partisans pour la vallée du Cher, André Delaunay fut indiscutablement le précurseur et l'âme de la Résistance dans les départements d'Indre-et-Loire et Loir-et-Cher.

Il aide les réfractaires au STO (Service du Travail Obligatoire) à échapper au départ forcé en Allemagne.

Infatigable, il sait former et entraîner de nombreux groupes F.T.P en liaison avec son camarade Marcel Bisault fils d'agriculteur et instituteur à Saint-Georges-sur Cher.

Ils tisseront des réseaux avec des sympathisants qui informent, aident, abritent, transmettent des tracts et courriers. Ils vont également mettre en place des zones de maquis, composés au départ d'ouvriers puis ensuite des paysans, d'artisans, et des d'instituteurs. André Delaunay et Marcel Bisault réussissent néanmoins à contacter et à convaincre le Front National d'Indre-et Loire de faire parachuter au lieu-dit Bellevue sur la commune d'Épeigné-les-Bois (Indre-et-Loire), un important stock d'armes, d'explosifs, de matériel de transmission et de matériel sanitaire.

Vite réparti, le matériel est utilisé par les groupes F.T.P qui attaquent les colonnes allemandes circulant sur les rives droite et gauche du Cher entre Tours et Vierzon. Ils organisent de nombreux sabotages endommageant la voie ferrée qui devint pratiquement inutilisable entre Bléré-la-Croix et St-Aignan-sur-Cher au cours de l'été 1944.

Le 13 août 1944, André Delaunay et Marcel Bisault, arrivent à bicyclette à un barrage situé aux « Caves », hameau de la commune de Faverolles. Ils sont fouillés; André Delaunay est abattu sur place par une rafale de mitraillette. Marcel Bisault, frappé à coups de crosse, est emmené dans les caves de Bourré, champignonnières que les Allemands avaient transformés en dépôt de munitions. Son corps ne sera retrouvé que des années plus tard.

III - Réunion des associations 25/09/2026 – 18h30

Il faut revoir le formulaire « demande de subvention » à remettre aux associations pour justifier la subvention communale versée au mois de mai de l'année suivante.

IV - Nouveaux arrivants 09/10/2026 – 18h30

La commission s'interroge sur les moyens de contacter les nouveaux arrivants sur la commune, compte tenu des restrictions relatives à la récupération et à l'utilisation des données personnelles dans le cadre du RGPD.

Afin de faciliter leur identification et leur accueil, la commission envisage de concevoir un formulaire d'accueil, qui serait mis à disposition en libre accès à l'accueil de la mairie.

V - Cérémonie armistice 11/11/2026 – heure à confirmer selon les communes voisines

Une intervention des enfants de l'école est prévue, ainsi qu'une prestation musicale assurée par deux élus, à la trompette et au tambour.

À l'issue de la cérémonie, un pot de l'amitié sera organisé dans la salle du Conseil municipal.

La commission doit prendre contact avec Monsieur Lenain de l'Association des anciens combattants.

VI - Marché de Noël 12/12/2026 – heure à confirmer

Le visuel et la communication autour du site du marché sont à développer. L'emplacement, atypique et très apprécié, n'est toutefois visible que tardivement, et les visiteurs potentiels ne s'arrêtent pas sur le parking de la place des Vignerons.

Plusieurs supports peuvent être envisagés : banderoles, supports existants du GEC, flyers, etc.

La participation de l'école et des élèves est également envisagée. Il conviendra de voir avec les enseignants si les enfants peuvent récupérer ou acheter les décorations fabriquées en classe.

L'idée d'un micro livre a été proposée pour permettre la lecture de textes et de poèmes de Noël.

Une chorale pourrait se produire dans l'église vers 16h30. Une première proposition concerne un chœur Gospel, pour une prestation à 750 €. Une autre chorale propose des chansons françaises avec accompagnement à la guitare, gratuitement.

Une animation avec des chiens de traîneau est également envisagée, sous réserve de l'étude du devis.

II – Réflexion à apporter sur :

- Colis des aînés : le budget des années antérieures est envoyés à chaque membre de la commission. Chacun réfléchi à une nouvelle présentation, composition et demande des devis.
- Vœux du personnel : à repenser avec les nouveaux élus (idée cadeau, format pour permettre à chaque agent d'être présent
- Vœux du maire : date à confirmer 16/01/2027
- Gouter des Aînés : date à confirmer 17/01/2027

III – Communication

- Nouvelles en Bref : la commission prévoit la remise en place du bulletin municipal (si possible 4*/an). Création d'une équipe pour créer et monter le bulletin de 8-12 pages maximum.
- Page Facebook : réflexion pour imaginer une page individualisée de notre commune : « si tu es de Civray... ». Intérêt, alimentation, gestion... et surtout suivre les commentaires des internautes. Les avis sont très partagés.

2.2 Commission Urbanisme et Environnement

Madame le Maire indique que la commission Urbanisme et Environnement s'est réunie le 9 juillet dernier. Pascale CHERBONNIER, adjointe à l'Urbanisme, fait un bref compte rendu oral aux membres du conseil municipal.

DÉCLARATION PRÉALABLE (11)

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Nature des travaux	Avis
037 079 26 00028	1 rue des Chevreuils	a	Création d'un abris de jardin	Favorable
037 079 26 00029	10 impasse de la Grillonnière	Upb	Pose de 6 panneaux solaires	Favorable
037 079 26 00030	836 rue d'Amboise	Upb	Remplacement clôture et portail	Favorable
037 079 26 00031	Rue de Bellevue	Upb	Restauration des 2 portails du cimetière	Favorable (ABF)
037 079 26 00019-M1	21 rue Nationale	Upb	Suite avis ABF : Préau gris clair. Les 2 pans seront arborés	Favorable confirmé (ABF)
037 079 26 00032	22 rue de la Vallée de Mesvres	N	Réalisation d'une piscine et d'un local technique	Favorable (ABF)
037 079 26 00033	7 rue de la Pinetterie	Upb	Régularisation : pose de baies vitrées	Favorable (ABF)
037 079 26 00034	6 rue Nationale	Ub	Installation d'une pompe à chaleur	Favorable Préconisation d'une isolation phonique

037 079 26 00035	7 rue de la Pinetterie	Upb	Régularisation : remplacement de 8 fenêtres de toit	ABF En attente photos et plan
037 079 26 00036	1485 rue d'Amboise	A/Upb	Installation d'une véranda	Favorable Es- pace vert protégé
037 079 26 00037	12bis rue de la Vallée de Mesvres	N/Upc	Pose de panneaux solaires	Favorable Espaces vert protégé

CERTIFICATS D'URBANISME (9)

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Type de CU	Zone	Avis
CU 037 079 26 00032	Thoré	a	A/Uh	Favorable
CU 037 079 26 00033	Les Bourelles	a	A	Favorable
CU 037 079 26 00034	Prairie de Mesvres	a	N	Favorable
CU 037 079 26 00035	Rue Nationale	a	Ub	Favorable
CU 037 079 26 00036	19 rue André Delaunay	a	Uh	Favorable (espace vert protégé)
CU 037 079 26 00037	8 rue des Caves	a	N/Upb	Favorable (espace vert protégé - ABF)
CU 037 079 26 00038	2 impasse de la Fontaine Besnard	a	Upb	Favorable
CU 037 079 26 00039	57 rue de Chenonceaux	a	Upb	Favorable
CU 037 079 26 00040	13 rue du Pont	a	Uh	Favorable

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN (3)

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Avis
12/2026	Rue Nationale	Ub	Droit non requis
13/2026	8 rue des Caves	N/Upb	Droit non requis
14/2026	2 impasse de la Fontaine Besnard	Upb	Droit non requis

III – AFFAIRES GÉNÉRALES

3.1 Tarifs et Règlement intérieur pour le restaurant scolaire pour la rentrée 2026-2027

Claire OLLIVIER fait part aux membres du conseil municipal des nouveaux tarifs proposés et du règlement intérieur du restaurant scolaire appliqués pour la rentrée scolaire 2026-2027 de la commune de Civray-de-Touraine.

Les nouveaux tarifs pour l'année scolaire 2026-2027 du restaurant scolaire s'établiront comme suit :

- 5,00 € le repas enfant
- 4,00 € le repas pour le 1^{er} enfant dès 3 enfants inscrits
- 7,30 € le repas adulte
- 1,35 € pour l'aide et la surveillance d'un enfant apportant son repas en cas de PAI sévère
- 5 € la collation, par mois et par enfant de CP-CE1-CE2

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **APPROUVE** à l'unanimité les nouveaux tarifs et le règlement intérieur du restaurant scolaire pour l'année 2026-2027,

3.2 Tarifs et Règlement intérieur pour la garderie pour la rentrée 2026-2027

Claire OLLIVIER fait part aux membres du conseil municipal des nouveaux tarifs proposés et du règlement intérieur de la garderie pour la rentrée scolaire 2026-2027 de la commune de Civray-de-Touraine.

Les nouveaux tarifs pour l'année scolaire 2026-2027 de la garderie s'établiront comme suit :

- 1,55 € la garderie du matin OU du soir
- 1,20 € la garderie du matin OU du soir pour le 1^{er} enfant dès 3 enfants inscrits
- 12 € de retard après 18h30 par quart d'heure constaté

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **APPROUVE** à l'unanimité les nouveaux tarifs et règlement intérieur de la garderie pour l'année 2026-2027.

IV – AFFAIRES FINANCIÈRES

4.1 Remboursement élu

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'un voile d'ombrage destiné à l'école a été acheté pour un montant total de 54,99€ (factures jointes). Cet achat était destiné plus particulièrement à une classe de maternelle disposant d'une importante surface vitrée, non équipée d'un store ou de tout autre dispositif de protection solaire. Dans un contexte de fortes chaleurs et de période de canicule, cette acquisition a permis d'améliorer les conditions d'accueil des enfants.

Afin de permettre le remboursement de Claire OLLIVIER, il convient que le conseil municipal prenne une délibération autorisant ce remboursement.

Madame le Maire demande l'avis du conseil municipal pour autoriser le remboursement des frais avancés par Claire OLLIVIER.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le remboursement des frais avancés par Claire OLLIVIER pour un montant de 54,99 €.

V – PERSONNEL

5.1 Recrutement d'un agent saisonnier au sein du service technique

Afin d'assurer la continuité du service public durant la période estivale, il est proposé de procéder au recrutement d'un agent saisonnier au sein du service technique.

Ce recrutement est motivé par un accroissement temporaire de l'activité du service, mais également par la nécessité de pallier les absences des agents titulaires pendant leurs congés annuels. Ce renfort permettra de maintenir un niveau de service satisfaisant et d'assurer la réalisation des missions essentielles, notamment l'entretien des espaces publics, des bâtiments communaux, des espaces verts, la maintenance courante des équipements ainsi que les interventions techniques nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité.

L'agent recruté exercera ses fonctions sous l'autorité du responsable du service technique et participera à l'ensemble des missions relevant de son domaine de compétences, en fonction des besoins du service.

Ce recrutement, limité dans le temps, répond à un besoin saisonnier et s'inscrit dans le cadre des dispositions applicables à la fonction publique territoriale relatives au recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier ou temporaire d'activité.

Madame le Maire propose d'autoriser le recrutement d'un agent saisonnier au service technique, sous contrat à durée déterminée, pour la période du 15 juillet 2026 au 31 juillet 2026 et du 17 août 2026 au 28 août 2026, à temps complet. L'agent percevra une rémunération calculée sur la base de l'indice brut 367.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le recrutement d'un agent saisonnier au service technique pour les périodes du 15 juillet 2026 au 31 juillet 2026 et du 17 août 2026 au 28 août 2026,
- **DE RÉMUNER** l'agent sur la base de l'indice brut 367, à temps complet.

VI – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

6.1 Rappel du règlement intérieur du conseil municipal

6.1.1 Organisation et fonctionnement des commissions

Madame le Maire rappelle l'importance de formaliser l'organisation des commissions par l'envoi d'une convocation et la rédaction d'un compte rendu. Ces documents permettent d'informer les membres des sujets qui seront examinés, de conserver une trace des échanges et des décisions prises, et d'assurer un suivi régulier de l'avancement des projets. Cette formalisation contribue également à clarifier les responsabilités de chacun et à garantir la bonne transmission des informations entre les commissions et le Conseil municipal.

6.1.2 Rappel des modalités de demande de devis

Madame le Maire demande que les devis, une fois finalisés, soient systématiquement transmis en copie à la mairie. Cette transmission permettra d'assurer un suivi administratif, de centraliser les documents nécessaires et de disposer d'une information complète sur l'avancement des projets.

6.2 Conseil Municipal des enfants

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a commencé à recueillir des informations sur la mise en place d'un Conseil municipal des enfants (CME), notamment concernant la délibération à adopter et les modalités de fonctionnement.

6.3 Sylvain THUISSARD informe l'assemblée de l'avancement du remplacement du matériel informatique et de la téléphonie. Après étude des devis, Claire OLLIVIER demande que la garantie du matériel y soit mentionnée. Sylvain THUISSARD précise également qu'un switch supplémentaire doit être chiffré sur le devis du matériel informatique. Concernant la téléphonie, les devis proposent soit la location, soit l'achat du matériel.

6.4 Florian LE SQUER informe l'assemblée que le devis de la société GUIBOUT relatif aux travaux d'isolation de la classe de maternelle a été validé. Les travaux devraient durer environ trois semaines. La date d'intervention reste à définir, de préférence pendant une période de petites vacances scolaires. Le déménagement de la classe devra également être organisé.

Par ailleurs, une demande de subvention sera déposée auprès du SIEIL dans le cadre de l'appel à projets « Sobriété énergétique des bâtiments publics ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.



Le Maire,

F. HERMANGE